

eau en Seine-et-Marne

ACTIONS PRÉVENTIVES, EDUCATION, MILIEUX AQUATIQUES

BERCE DU CAUCASE QUI S'Y FROTTE, S'Y BRÛLE ...



Fleurs en ombrelle de la Berce du Caucase © Libre de droit

La Berce du Caucase fait partie des espèces dite photo-sensibilisante. Le contact avec sa sève déclenche, à la lumière du soleil, de sévères brûlures. Afin de la reconnaître pour l'éviter ou l'arracher sans risques, voici une fiche de reconnaissance et de gestion de cette plante.



Créé le: 12/04/2024

Impact sanitaire et fiche de reconnaissance



Berce du Caucase
©CD77/ GT EEI

Cette grande plante mesure de 2 à 5 mètres au bout de 3 ans, et fleurit à l'âge adulte entre juin et septembre. La Berce du Caucase s'implante un peu partout (surtout en sol frais). Ses fleurs sont en ombelle c'est-à-dire qu'elles sont toutes disposées sur une même surface sphérique, ou parfois plane (photo ci-dessous). Ses feuilles font jusqu'à 1,5 m de large. La Berce du Caucase peut être confondue avec la grande Berce, qui comme son nom ne l'indique pas, possède des fleurs et des feuilles plus petites.

Cette plante a pour caractéristique d'être photo-sensibilisante. Ce phénomène est déclenché par le contact avec la sève de la plante provenant des feuilles, des fruits ou des tiges cassées. Ce simple contact entraîne dans les 48 h, des rougeurs qui peuvent évoluer en brûlures à la lumière du soleil. Cependant, ce contact avec la sève de la plante ne provoque pas de douleur.

La Berce du Caucase est inscrite sur [la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017R1263&from=EN) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017R1263&from=EN>), en application du [règlement européen n°1143/2014](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1143&from=EN) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1143&from=EN>).

Elle est aussi inscrite sur la liste de l'[Arrêté du 14 février 2018](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629837)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629837>) relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Sa détention, achat et vente est donc interdite sur le territoire national.



En cas d'intervention, n'oubliez pas de vous protéger avec des équipements de protection individuels adaptés (combinaison, gants, lunettes ou faites appel à des professionnels équipés).

De nombreuses méthodes combinées peuvent réduire fortement la présence de cette Berce. **Une fiche sur la connaissance et la gestion de cette plante est disponible en téléchargement.**

Nouvelle page

Une page dédiée aux Espèces Envahissantes et Impactantes (EEI (Espèce Envahissante et Impactante : espèce s animales et végétales qui impactent l'activité, la santé et nuisent aux milieux naturels, aquatiques et aux infrastructures.)) a été créée. Vous y retrouverez des informations sur les actions mises en place par le département et le lien pour le téléchargement des fiches de reconnaissance.

📄 Espèces Envahissantes et Impactantes - EEI

PUBLICATIONS



PLAQUETTE

Fiche de reconnaissance : Berce du Caucase



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 629.06

KO